



Mairie
de
ROLLEVILLE

76133

DATE DE CONVOCATION :

08/12/2017

DATE D’AFFICHAGE :

IDEM

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 13
VOTANTS : 13

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L’an deux mille dix-sept, le 19 décembre à 19 h 10, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de :
Pascal LEPRETTRE.

Étaient présents :

Mesdames FUSEAU, BIERRE, ENGRAND, GODEY,
MICHAUX, PICARD, SURRIRAY
Messieurs LEPRETTRE, HAMEL, HAUCHECORNE,
COSTE, PALFRAY, ROUSSEAUX

Absents excusés :

Monsieur Jean-Luc STEVENSON
Monsieur JP BRUNET

Secrétaire : M. Eric ROUSSEAUX

Le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2017 est approuvé à l’unanimité.

3.1

BATIMENTS – VOIRIE – ESPACES PUBLICS

Nouvelle Mairie – lot 9 – Avenant n°1

P. LEPRETTRE explique que par délibération du 23 mars 2017, le conseil municipal a autorisé son Maire à signer avec l’entreprise KOKMAZ le marché de travaux de construction de la Nouvelle Mairie, lot 9 revêtement de sol. Ce marché a été passé pour un montant de 18 000 € HT. Le marché a été notifié le 4 mai 2017 à l’entreprise KOKMAZ. Sur proposition de l’architecte, La Commune souhaite modifier la taille du carrelage de 45x45 à 60x60 pour la salle des mariages. Ces modifications nécessitent la signature d’un avenant n°1 avec l’entreprise KOKMAZ, d’un montant de 1 371,22 € HT.

Le Conseil Municipal décide à l’unanimité d’autoriser Monsieur le Maire à signer l’avenant n°1 d’un montant de 1 371,22 € HT avec l’entreprise KOKMAZ, passant ainsi le montant du lot 9 de 18 000 € HT à 19 371,22 € HT.

4.1

ADMINISTRATION GENERALE

Indemnité de conseil du comptable public

P. LEPRETTRE explique que vu le décret 82-979 du 19/11/1982 précisant les conditions d’octroi d’indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l’Etat, vu l’arrêté interministériel du 16/12/1983 relatif aux conditions d’attribution de l’indemnité de conseil allouée aux comptables non-centralisateurs

du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil Municipal décide :

- **de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983**
- **d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Pierre PADOVANI, Receveur municipal, nommée le 1^{er} janvier 2012.**

4.2

ADMINISTRATION GENERALE

Fourniture et acheminement électricité et services associés – marché subséquent n°2

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 25 juin 2017 donnant délégation au Bureau pour traiter certaines affaires en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

VU la décision n°20150135 du 28 septembre 2015 autorisant la signature de l'accord-cadre de fourniture et acheminement d'électricité et services associés et la signature du marché subséquent n° 1 issu de l'accord-cadre pour chacun des lots;

VU l'accord-cadre n°1 notifié le 02/11/2015 pour le lot n°1, n° 2 notifié le 02/11/2015 pour le lot 2, et n° 3 notifié le 02/11/2015 pour le lot 3 ;

VU le marché subséquent n°1-1 n° 2015-1 notifié le 04/01/2016 pour le lot n°1, n°1-2 notifié le 04/01/2016 pour le lot 2 et le n° 1-3 notifié le 04/01/2016 pour le lot 3 ;

VU l'avis de la commission d'appel d'offres du coordonnateur en date du **30 novembre 2017** ;

CONSIDERANT :

- qu'un groupement de commandes de 23 membres, dont la Communauté de l'Agglomération Havraise est le coordonnateur, a été formé afin de répondre aux besoins en fourniture d'électricité ;

- qu'un accord-cadre multi-attributaire sans montant minimum ni montant maximum portant sur la fourniture et l'acheminement d'électricité et services associés a été conclu pour une durée de 4 ans et pour 3 lots ;

- que, pour chaque lot de l'accord-cadre, un premier marché subséquent a été conclu pour une durée de 2 ans à compter du 5 janvier 2016;
- que ces premiers marchés subséquents arrivent à échéance le 31 décembre 2017, il convient donc de les relancer ;
- que le marché subséquent n°2 de chaque lot a été lancé le **24 novembre 2017** ;
- que la commission d'appel d'offres réunie le 30 novembre 2017, a décidé d'attribuer les marchés subséquents n° 2 aux opérateurs ci-dessous ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres énoncés au cahier des clauses administratives particulières;

DECIDE :

d'autoriser M. le Maire à signer les marchés subséquents avec les opérateurs ci-dessous pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et services associés :

Marchés subséquents	Attributaire
Marché subséquent n°2.1 points de livraison raccordés en BT dont la puissance souscrite est \leq 36 kVA (segment C5)	DIRECT ENERGIE SA 2 BIS RUE LOUIS ARMAND 75015 PARIS
Marché subséquent n°2.2 points de livraison raccordés en BT ou HTA profilés dont la puissance souscrite est $>$ 36 kVA et \leq 250 kW (segments C4 et C3)	ENGIE – Entreprises & Collectivités Atalante 2 – ZAC du Moulin Neuf 2 impasse Augustin Fresnel BP 40149 44801 SAINT HERBLAIN
Marché subséquent n°2.3 points de livraison raccordés en HTA à courbe de charge, dont la puissance souscrite est $>$ à 250 kW (segment C2)	ENGIE – Entreprises & Collectivités Atalante 2 – ZAC du Moulin Neuf 2 impasse Augustin Fresnel BP 40149 44801 SAINT HERBLAIN

Imputation budgétaire – Exercices 2018 et suivants

10.1

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Présentation sur les économies d'énergie

P. LEPRETTRE explique que Mr Hamel, effectue régulièrement des relevés afin de suivre au plus près les consommations de fluide sur la commune

D. HAMEL explique que la modification des cycles d'éclairage public le soir a permis à la commune une économie de 10 000€ par an.

10.2

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Travaux parking salle polyvalente

P. LEPRETTRE explique que les travaux sont quasiment terminés.

E ROUSSEAUX rajoute que le marquage au sol n'est pas encore fait à cause des conditions météorologique. 13 enfants empruntent déjà le nouvel arrêt de car et empruntent la passerelle. Un problème d'éclairage a été soulevé et des solutions sont à l'étude.

10.3

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Travaux Mairie/ salle polyvalente

P. LEPRETTRE explique que les travaux de la nouvelle sont bien avancés, puisque que les rails de Placoplatre sont posés. Au niveau de la salle polyvalente la ventilation est posée.

10.4

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Borne électrique

P. LEPRETTRE explique que la borne électrique posé par la CODAH et le SDE76 devrait être mise en service la semaine prochaine. Le coût des recharges seront pris en charge par la CODAH.

10.5

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Plan de gestion différencié

D. HAUCHECORNE explique qu'un intervenant viendra courant janvier faire un relevé sur la commune des différentes zones à entretenir, afin de nous proposer de nouvelles méthodes d'entretien de nos espaces verts.

10.6

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

ADAP'

P. LEPRETTRE explique que le dossier proposé par ACCEDOMIE pour la mise aux normes de nos bâtiments communaux a été envoyé en préfecture pour instruction. Ce dossier prévoit surtout des travaux sur 3 ans pouvant être fait en régie.

10.7

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Animateur sportif TAP

P. LEPRETTRE explique que les parents d'élève l'ont alerté sur le problème de l'animateur TAP absent depuis le début de l'année scolaire. Un animateur a été trouvé mais ce dernier étant encore en formation, cela nécessite la signature d'une convention tripartite avec le Greta

10.8

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Affaire Rebeuf

P. LEPRETTRE explique que Mr REBEUF conteste les travaux engagés par son voisin Mr IMHOFF. Un courrier du tribunal administratif vient d'être reçu contestant les déclarations préalables accordés à Mr IMHOFF et demandant des dommages et intérêt. Le dossier étant

complexe, une attache a été prise avec le service instructeur de la CODAH et un rendez-vous est fixé avec un avocat début janvier.

10.9

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Elargissement de la CODAH

P. LEPRETTRE explique que l'élargissement de la CODAH est une question qui revient de plus en plus à l'ordre du jour. Une réunion s'est déroulée dernièrement évoquant l'aspect financier pour une fusion avec St Romain et Criquetôt et les réponses apportées semblent rassurantes. Quelques questions restent tout de même en suspens : communauté urbaine ou d'agglomération ? Gouvernance et représentation des petites communes dans la nouvelle organisation ? Le président propose de faire un conseil des communes pour remonter les avis et doléances des communes non représentées.

10.10

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Inauguration de la piste cyclable

P. LEPRETTRE explique que la CODAH propose une animation dans le cadre de l'inauguration de notre piste cyclable en partenariat avec les animations proposées à l'école dans le cadre de « Ta santé, ta planète ». Cette inauguration prévoit un parcours avec des animations sur le trajet et s'adressera essentiellement aux enfants de l'école.

10.11

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Modification du cycle de travail du service espaces verts.

P. LEPRETTRE explique qu'une réflexion est en cours sur la modification des horaires de travail du service espaces verts. L'idée serait de renforcer la période estivale avec des amplitudes de travail plus longue sur cette période.

La séance est levée à 21H20.